

N° de l'OMP : 15/01
N° MINOS : 0092028
N° MINUTE : 1

Juridiction de Proximité de Saint-Germain-en-Laye
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

Extrait des Minutes du Secrétaire-Greffier
du Tribunal d'Instance de St-Germain-en-Laye
Arrondissement de St-Germain-en-Laye
Département des Yvelines
République Française
Au nom du Peuple Français

Audience du VINGT-CINQ MARS DEUX MIL SEIZE à NEUF HEURES ainsi constituée :

Juge de proximité : M. Olivier BAUFUME
Greffier : Mme Corinne LEMAIRE
Ministère Public : M. Yannick LE GUEN

Mention minute :
Délivré le :

A : L'affaire a été renvoyée à ce jour suite à l'audience du 04/12/2015 à 09:00 à la demande des parties ;

Copie Exécutoire le : **Le jugement suivant a été rendu :**

A : **ENTRE**

Signifié / Notifié le : **Le MINISTERE PUBLIC,**

A : **D'UNE PART ;**

ET

PREVENU

Extrait finance : 30/3/16
RCP : 29/3/16
Extrait casier :
Référence 7 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Filiation :
Sexe : M
Pays : /

Demeurant :

Sit. Familiale :
Profession :
Nationalité : française

Mode de Comparution : comparant assisté
Avocat : Maître MORIN Xavier avocat au Barreau de Paris

Prévenu de :
DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE (Code Natinf : 6102) avec le véhicule immatriculé

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

Monsieur a été cité à l'audience du 04/12/2015 par acte d'huissier de Justice délivré à personne le 15/09/2016 puis l'affaire a été renvoyée à l'audience de ce jour ;

L'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants du code de procédure pénale ;

Conformément à l'article 406 du CPP, le président, après avoir, s'il y a lieu, informé le prévenu de son droit d'être assisté par un interprète, a constaté son identité et donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal. Il a informé le prévenu de son droit, au cours des débats, de faire des déclarations, de répondre aux questions qui lui sont posées ou de se taire.

